Relais Petite Enfance Matheysine

BULLETIN Sept. - Oct. 2025

Matheysine
Communauté de communes

Relais Petite Enfance
Communauté de Communes de la Matheysine
13 Route du Terril 38350 Susville
04 76 81 54 05 - 06 73 58 07 15 - 07 56 24 29 23
Permanences téléphoniques et RDV : Lundi 13h -16h / Mardi 14h - 16h / Mercredi 9h - 12h / Vendredi 13h – 16h
www.ccmatheysine.fr |
rpe1@ccmatheysine.fr ou rpe2@ccmatheysine.fr

Réforme du CMG*

* Complément de libre choix de Mode de Garde.

À partir du 1er septembre 2025, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue pour mieux prendre en compte la situation des familles.

NOUVEAU CALCUL

Le nouveau calcul prend en compte les paramètres suivants :

- ★ La rémunération du salarié
- ★ Le nombre d'heures d'accueil au cours du mois
- ★ Les ressources du foyer dans la limite d'un plafond et d'un plancher (8500€ par mois)
- ★ Le nombre d'enfant à charge via l'application d'un taux d'effort horaire (correspondant au pourcentage des revenus d'une famille pour 1h de garde).

Ce mode de calcul plus égalitaire, et plus individualisé, vise à harmoniser les restes à charge pour les familles entre les différents modes d'accueil. Pour cela, un tarif horaire de référence a été pensé. Il est l'élément du barème qui permet d'assurer l'harmonisation des restes à charge entre un accueil individuel et un accueil collectif. Ce montant comprend le salaire horaire net de l'assistante maternelle mais également le montant horaire de l'indemnité d'entretien et de repas.
Ce tarif horaire de référence pour 2025 a été fixé à **4.85€ par heure pour une assistante maternelle** et de **10.38€ par heure pour une garde à domicile**.
Pour aider les parents, un simulateur est en ligne sur le site de l'Urssaf.

Urssaf
Au service de notre protection sociale

LE COMPLÉMENT TRANSITOIRE

Un complément transitoire est prévu pour les parents qui bénéficiaient déjà de l'aide et qui pourraient voir son montant diminuer avec la réforme.

★ **Ne sont pas concernées :** les familles qui démarrent un nouveau contrat à partir de septembre 2025**.**

★ Un **simulateur en ligne** est aussi disponible pour estimer le montant de ce complément.

Ce complément est sous condition de ressources : il ne concernera donc pas tous les foyers. Les faibles contrats risquent d'être les plus touchés par une baisse d'aide.

Conditions cumulatives pour bénéficier du complément transitoire :

- Avoir atteint un **seuil minimal d'heures d'accueil** en moyenne sur une période de référence en 2025.
- Avoir des **ressources inférieures au plafond médian** du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) forfaitaire en vigueur jusqu'en août 2025. (voir page 4)

Seuil minimal d'heures :

Moyenne en mars, avril et mai 2025 pendant au moins les nombres d'heures suivants :

Type de garde	Âge de l'enfant gardé	Moyenne d'heures minimale par mois
Assistant maternel	0 à 3 ans	100 heures
	3 à 6 ans	50 heures
	Fratrie avec uniquement des enfants âgés de 0 à 3 ans	150 heures
	Fratrie avec uniquement des enfants âgés de 3 à 6 ans	100 heures
Garde d'enfants à domicile	NC	50 heures

RÉFORME DU CMG suite... :

Plafond médian du Complément de libre choix du Mode de Garde :

Ressources annuelles 2023 inférieures aux montants suivants :

En couple

Nombre d'enfants à charge	Niveau de ressources annuelles
1	53 119€
2	60 659€
3	68 119€
par enfant supplémentaire	+ 7 510 €

Famille monoparentale

Nombre d'enfants à charge	Niveau de ressources annuelles
1	74 367€
2	84 923€
3	95 479€
par enfant supplémentaire	+ 10 556 €

Aucune démarche n'est à effectuer : si vous êtes concernés, les calculs du CMG intègreront automatiquement le complément transitoire au moment de votre déclaration en septembre 2025. Pour en savoir plus sur le montant du complément transitoire, vous pouvez flasher le code :

Ce complément transitoire prendra fin :

★ Pour les enfants nés après le 1er janvier 2022 au mois de septembre de l'année de ses 3 ans.

★ Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2022 aux 6 ans de l'enfant.

Les éléments qui changent également :

- Le plafond horaire journalier est remplacé par un plafond horaire qui n'est plus excluant
- Chaque heure d'accueil est prise en compte dans le calcul et aura le même coût pour les parents
- La mise en place d'un coût horaire de référence par mode d'accueil homogène sur **tout le territoire** est fixé à 4,85€ pour 2025
- La règle du reste à charge minimum de 15% et les montants maximaux de CMG sont supprimés
- Le nombre d'enfant à charge est pris en compte par l'application d'un taux d'effort horaire
- Le barème par tranche de revenus est supprimé

SPÉCIAL MONOPARENTAL

Extension du CMG aux 12 ans de l'enfant

À partir de septembre 2025, le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) sera étendu jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales. Cette mesure vise à faciliter la reprise ou le maintien d'une activité professionnelle.

Le complément différentiel sera également majoré de 40 % pour ces familles. Cette majoration est calculée sur la base des éléments déclarés entre mars et mai 2025.

Conditions d'éligibilité :

- Être une famille monoparentale.
- Avoir un besoin de garde pour un enfant âgé de plus de 6 ans et de moins de 12 ans, auprès d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile.

GARDE ALTERNÉE

Un CMG possible pour chaque parent en cas de résidence alternée.
À partir du 1er décembre 2025, chaque parent pourra bénéficier du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) en cas de résidence alternée de l'enfant. Cette mesure permettra un partage équitable de la prestation entre les deux parents.

La résidence alternée s'entend comme une répartition équilibrée du temps de présence de l'enfant entre les deux domiciles parentaux. Les autres formes de garde partagée ne sont pas concernées par cette disposition.

Conditions d'accès :

- Être en situation de résidence alternée (une déclaration de situation est à remplir).
- Si les parents sont éligibles au partage des allocations familiales, une demande doit avoir été effectuée.

Modalités d'application :

- Le calcul du CMG suit les mêmes règles que pour l'emploi direct.
- Chaque parent perçoit le CMG en fonction de ses besoins, sans incidence sur le droit de l'autre parent.

À noter :

Le même décret prévoit que les bénéficiaires du RSA soient considérés comme engagés dans une démarche d'insertion professionnelle, ce qui leur permet d'accéder au Complément de libre choix du Mode de Garde, conformément à la loi pour le plein emploi.

RÉFORME DU CMG fin :

POINT CRÉDIT D'IMPÔTS

Crédit d'impôt pour l'emploi d'une assistante maternelle

Tous les parents employeurs ayant recours à un assistant maternel agréé peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt, qu'ils soient ou non imposables sur le revenu.
Ce crédit est calculé sur la base des paiements déclarés à Pajemploi entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée. Il correspond à 50 % des dépenses réellement engagées (salaires + cotisations sociales).

Plafond de dépenses annuelles	Plafond de crédit d'impôt
3500€ par enfant gardé	1750€ par enfant gardé
1750€ en cas de garde alternée	875€ en cas de garde alterné

Le crédit d'impôt est versé l'année suivant la déclaration de revenus.
Un acompte de 60 % est versé en janvier, et le solde est réglé durant l'été.

RETOUR DE FORMATION :

Adoptez les bons gestes pour préserver votre santé au quotidien
avec une ergothérapeute :

Pour préserver votre dos (lombaires et cervicales) ainsi que vos bras, voici quelques conseils de posture à adopter :

Le Balancier

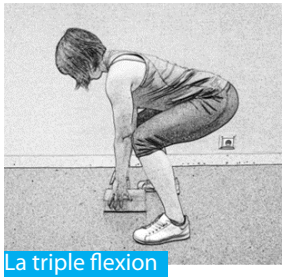
La triple flexion

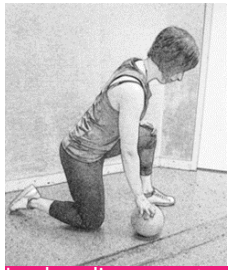
Le chevalier servant

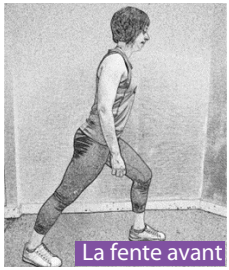
La fente avant

Prendre appui sur le mobilier

L'utilisation d'un marchepied peut être un véritable atout :

- Pour favoriser l'autonomie des enfants (monter sur la table à langer ou dans la voiture).
- Pour vous installer à la hauteur des enfants, en vous asseyant dessus lors de moments de lecture ou d'échanges.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS), c'est possible !

Voici quelques pistes concrètes :

Organisation & matériel :

- Adaptez vos gestes, votre environnement et votre matériel à vos besoins réels.
- Réfléchissez à l'aménagement de vos rangements : privilégiez une hauteur située entre les genoux et les épaules pour éviter les gestes contraignants.
- Utilisez des petits coussins pour soutenir le bas du dos, les genoux ou les coudes si besoin.
- Portez des chaussures confortables et adaptées.

Gestion du temps & mouvements :

- Accordez-vous des temps de repos réguliers.
- Alternez les positions (debout / assis) et évitez les postures prolongées.
- Fractionnez les tâches et variez les gestes.

Pour soulager les épaules :

- Gardez les épaules détendues, sans tension.
- Rapprochez les coudes du corps et les charges près de vous.
- Travaillez autant que possible à deux mains, ou changez régulièrement de main.
- Pensez à utiliser vos jambes pour accompagner les mouvements de portage.

Et surtout, prenez soin de vous !

- Faites quelques échauffements le matin (avec les enfants plus grands, si possible) et des étirements le soir.
- Pratiquez une activité physique régulière : marche, vélo, natation, gymnastique douce, renforcement musculaire, Qi Gong, etc...

Formations proposées :

La Médiathèque départementale de l'Isère (MDI), en partenariat avec le Département, met en place des actions en faveur de la petite enfance. Ces initiatives visent à **lutter contre l'illettrisme** et à **favoriser un meilleur accès au livre et à la culture** pour tous les enfants.

Dans ce cadre, des formations spécialement conçues pour les professionnels de la petite enfance seront proposées en 2026 et 2027.
Elles aborderont différentes thématiques en lien avec l'éveil culturel et le développement du jeune enfant.
Au programme, par exemple :

- **Le livre et le tout-petit** (12 et 13 mars 2026 – Médiathèque Matacena)
  Deux journées pour découvrir comment éveiller les enfants de 0 à 6 ans au plaisir des livres. On y parlera de lecture à voix haute, de comportement, de littérature jeunesse, de types d'ouvrages, et on repartira avec des pistes de bibliographies.
- **Comptines et jeux de doigts** (octobre 2026)
  Deux journées autour de la musique, de la voix et de l'oralité. Cette formation explore les chansons, les sonorités, les comptines et les jeux de doigts, tout en enrichissant votre répertoire.
- **Conter aux tout-petits** (février 2027)
  Deux journées pour apprendre à raconter des histoires sans support. On y travaillera la voix, le souffle, la posture, la mémorisation, et le choix de récits adaptés aux tout-petits.
- **Tapis à histoires** (mars 2027)
  Une journée pour manipuler, lire, raconter autrement. Une belle manière de rendre les histoires vivantes et interactives avec les enfants.
- **Créer un livre** avec Élisa Géhin, illustratrice (octobre 2027)
  Une journée pour imaginer et fabriquer un livre original, Le train, inspiré du petit train de La Mure. Une belle occasion de mêler création, illustration et petite enfance.

Nous vous donnerons plus d'informations dès que les dates des formations seront fixées.
*Attention : les places sont limitées à **6 participants par session** (crèches et assistants maternels confondus), ces formations auront lieu en semaine et ne sont pas prises en charge par IPERIA*

Si vous êtes intéressés, merci de nous le faire savoir afin que nous vous transmettions les informations complémentaires en temps voulu.

Recyclage PSC1

Formation recyclage premiers secours

le samedi 11 octobre

de 9h à 12h à la MAB* à La Mure.

Merci de vous inscrire auprès du RPE.

*Maison des Associations et du Bénévolat

Formation sur les nouvelles connaissances du cerveau

Cette formation sera organisée,

les samedi 4 et vendredi 10 octobre 2025,

à la Communauté de Communes de La Matheysine à Susville, via IPERIA.

Pour rappel, cette formation de deux jours portera sur les thématiques suivantes :

Savoirs :

- Les principaux apports des neurosciences affectives et sociales sur le développement du cerveau de l'enfant.
- L'action des neurones miroirs et leur rôle dans le développement de l'enfant.
- Le rôle des différentes hormones dans le développement du cerveau de l'enfant et sur son comportement.
- Les bienfaits du plaisir et du maternage sur la maturation du cerveau.
- L'impact des émotions sur le cerveau de l'enfant : l'importance de la régulation émotionnelle.
- Les stress majeurs et les violences éducatives ordinaires.
- Les effets néfastes du stress sur le cerveau et les troubles associés.
- Les impacts d'une utilisation inadaptée des écrans sur la maturation du cerveau de l'enfant.

Savoir-faire :

- Adapter ses pratiques professionnelles au regard des facteurs favorables au développement du cerveau de l'enfant.
- Analyser les mécanismes du stress et de la peur sur le système nerveux et endocrinien.
- Repérer les signaux d'alerte chez un enfant exposé à un stress.
- Repérer toute situation de stress majeur et alerter les interlocuteurs compétents.
- S'informer sur les neurosciences affectives et sociales pour actualiser ses connaissances via les relais d'information appropriés et intégrer les évolutions.
- Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques et son accompagnement, afin d'adopter une posture de bientraitance.

Inscription auprès du RPE.

La formation est concrétisée à partir de 8 participants.
A vos inscriptions !

SORTIE PIQUE-NIQUE

Le jeudi 31 juillet, 27 enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ont profité de la première sortie sur la commune de La Morte.
Au programme : balade à la cascade, cadre souvenir des trésors de la nature, pique-nique au bord de l'eau et jeux.
Cette sortie, organisée notamment pour mettre en valeur notre **carte interactive de balades pour tous**, a donné envie à chacun de renouveler l'expérience.
Un vrai plaisir pour tous, dés 6 mois.

Carte interactive flasher le code ou suivre le lien : ccmatheysine.fr/web/culture-loisirs/balade-pour-tous/

SORTIE FERME

Cette année encore, une sortie à la ferme (sur inscription) est proposée aux familles de la Matheysine.

le mercredi 24 septembre matin.

Deux visites sont au choix :

- La ferme des Berlioux à St-Théoffrey
- La ferme Les Basse-Cours des Mottes à La Motte-d'Aveillans

Un flyer avec un lien d'inscription en ligne sera diffusé, début septembre.

Planning temps collectifs

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SEPTEMBRE				11 9h-11h Monteynard 11 9h30-10h30 Motricité FPT	12 9h-11h Valbonnais
	15 9h-11h MAB ou JARDIN à la CCM	16 9h-11h Prunières			
	22 9h-11h MAB		24 Sortie ferme famille voir p10 Sur inscription.	25 9h30-10h30 Motricité FPT	
	29 9h-11h MAB	30 9h-11h St Jean de V.			
OCTOBRE				2 9h-11h Monteynard 2 9h30-10h30 Motricité FPT	3 9h-11h Valbonnais
	6 9h-11h MAB	7 9h-11h Prunières		9 9h-11h La Motte d'Av.	
	13 9h-11h MAB	14 9h-11h St Jean de V.		16 9h30-10h30 Motricité FPT	
NOV.	3 9h-11h MAB	4 9h-11h Prunières		5 9h-11h Monteynard 5 9h30-10h30 Motricité FPT	7 9h-11h Valbonnais

Rappel de la répartition des temps collectifs (hors vacances scolaires) :

MAB : (Maison des Associations et du Bénévolat) à La Mure

FPT : Foyer Pour Tous (Ancienne école)

Jardin :
Service RPE
Communauté de Communes de la Matheysine
13 route du Terril 38350 Susville

Itinérant :
Corps : Crèche les Pitchous
St Jean de V., Valbonnais et Monteynard : Salle Polyvalente
La Motte d'Av. : Ancienne école
Prunières : Salle d'animation *sur inscription*

spécial

FORMATION :

Analyse de la pratique : un nouvel espace d'échange professionnel

Dans le cadre de la loi ASAP*, une obligation de formation est instaurée.
La Communauté de Communes de la Matheysine, via son Relais Petite Enfance (RPE) propose la mise en place d'un groupe d'analyse de la pratique, basé sur les situations professionnelles vécues.
Cet espace confidentiel permet à chacune de partager ses questionnements, de prendre du recul, d'échanger avec ses pairs et de construire des outils concrets pour enrichir sa pratique, en dehors de la présence du RPE et de la PMI.

Les règles fondamentales et indispensables au bon fonctionnement du groupe :

Confidentialité : tout ce qui est dit lors de ce travail de groupe ne peut sortir du lieu, être répété ou commenté à l'extérieur.

Respect : respect de l'autre, sans jugement, relation de confiance.

Participation active : travail construit à partir de situations amenées et de votre implication à les partager.

Groupe d'analyse : 6 séances sur l'année scolaire
encadrées par ***une professionnelle de l'écoute neutre.*** (à la Communauté de Communes de la Matheysine (jours à définir)
La Communauté de Communes de la Matheysine assure la prise en charge financière de ce dispositif.

Le groupe doit être constitué d'au moins 5 ou 6 professionnelles pour se concrétiser.

Première séance le 20 septembre 2025 de 9h à 11h ouverte à toutes sur inscription

Pour toute inscription ou question, contacter le RPE.

* LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Grandir en Matheysine

La Journée Famille est de retour !

Rendez-vous le samedi 22 novembre pour une nouvelle édition pleine de bonne humeur et de découvertes !

Au programme : une activité de création spécialement pensée pour les tout-petits, et plein d'autres animations pour petits et grands.

Vous êtes professionnelle de la petite enfance sur le territoire et souhaitez participer ? Faites-vous connaître, nous serions ravis de vous compter parmi nous !